

Les
Après-midi
de Profession Banlieue

QUEL HÉRITAGE
DE L'ACCUEIL
DES JEUX
OLYMPIQUES
& PARALYMPIQUES
EN SEINE-SAINT-DENIS?

PROFESSION
BANLIEUE

A PARTIR DES INTERVENTIONS DES CO-FONDATEUR·RICES DE L'ORME (OBSERVATOIRE POUR LA RECHERCHE SUR LES MÉGA-EVÉNEMENTS)

Marie Delaplace, professeure émérite d'aménagement urbanisme au Lab'Urba, École d'urbanisme de Paris, Université Gustave Eiffel (UGE)

Yannick L'Horty, professeur d'économie, ERUDITE et TEPP, Université Gustave Eiffel

Pierre-Olaf Schut, professeur en STAPS, Laboratoire Analyse comparée des pouvoirs, Université Gustave Eiffel

Et de la contribution de :

Cécile Collinet, professeure en STAPS, Laboratoire Analyse comparée des pouvoirs, Université Gustave Eiffel

Dans le cadre d'une **Matinée organisée le 20 juin 2023 par Alexandra Grintchi, Profession Banlieue.**

À PROPOS DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE

Par nature sensible à la question de l'inclusion, l'équipe de Profession Banlieue a pour principe d'utiliser l'écriture inclusive dans ses publications, en s'en affranchissant toutefois lorsque cela risque de rendre la lecture trop complexe...

Avant-propos

L'HÉRITAGE ENTRE INJONCTION ET DIFFICULTÉ DE MESURE

D'après l'intervention de **Marie Delaplace**

Les Jeux olympiques de Paris 2024 vont se dérouler du 26 juillet au 11 août 2024 et les Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024. Si les épreuves de ces jeux se tiendront principalement dans Paris intra-muros, l'appellation Paris 2024 ne doit cependant pas occulter qu'un nombre important de territoires, et en particulier la Seine Saint-Denis, en sont des territoires hôtes. Au-delà des exploits sportifs, figure au cœur de ces jeux l'héritage qui peut leur être légué.

La question de l'héritage est centrale dans l'avenir des Jeux olympiques. En effet, si la rhétorique de l'Olympisme appelle à des idéaux universels et à l'égalité des chances pour tous les peuples et toutes les nations, en même temps, et dans une certaine mesure, les Jeux Olympiques peuvent être perçus comme exclusifs et élitistes. Les traces (l'héritage) que ces jeux peuvent laisser sont ainsi au cœur de l'acceptation et du soutien des résident·es à leur égard, et de fait dans les évaluations de l'impact des Jeux.

L'HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le terme « héritage » apparaît pour la première fois dans les documents de candidature de Melbourne (Australie) en 1956, avant que le concept ne soit repris de façon plus systématique dans les années 1990. Ainsi, la candidature d'Atlanta (États-Unis) en 1996 visait à « laisser un héritage physique et spirituel positif et une marque indélébile dans l'histoire olympique en organisant les Jeux Olympiques les plus mémorables de tous les temps ». Le concept, mis en exergue en 2014 dans Agenda 2020 ainsi que dans la Charte olympique (Règle 2, Article 15) est aujourd'hui au cœur de toutes les candidatures. Il joue un rôle de plus en plus important dans la décision d'une ville d'accueillir les jeux et de se porter candidate. Compte tenu de leur coût élevé, l'héritage est en effet au cœur du calcul du retour sur investissement (ROI - Return On Investment) et leur couverture médiatique croissante en fait un aspect de plus en plus important de leur organisation (Gold et Gold, 2007).

Cela étant, il manque une définition claire : l'héritage a été considéré comme « un mot insaisissable, problématique et même dangereux » (Cashman, 2002, notre traduction) en raison, d'une part, des significations diverses selon les



langues qu'il peut revêtir, d'autre part des constructions luxueuses qu'il peut induire et enfin des charges et des coûts imposés aux villes et aux pays hôtes.

Selon le CIO « Olympic legacy is the result of a vision. It encompasses all the tangible and intangible long-term benefits initiated or accelerated by the hosting of the Olympic Games/sport events for people, cities/territories. » Preuss le définit comme l'ensemble des changements structurels « planifiés et non planifiés, positifs et négatifs, tangibles et intangibles, créés pour et par un événement sportif et qui restent en place plus longtemps que l'événement lui-même » (Preuss, 2007, p. 211). Chappellet (2012) propose aussi de faire une distinction entre l'héritage à court ou moyen terme (un ou deux ans après les Jeux) et l'héritage à long terme (une ou deux décennies après les Jeux).

UN HÉRITAGE PARFOIS CONTESTÉ

Ainsi, de nombreuses villes (Boston, Budapest, Hambourg, Rome, Innsbruck, Stockholm, Cracovie, Oslo, Munich, Sion, etc.) ont annulé leur candidature olympique en raison de protestations locales et parfois de référendums. Des acteur·rices locaux·ales, politicien·nes et habitant·es, craignent l'augmentation des coûts et doutent des bénéfices de l'accueil de ce type de méga-événement. La multiplication des infrastructures laissées à l'abandon après les jeux, appelées « éléphants blancs », est également au cœur de cette contestation.

En outre, force est de constater que l'héritage est une notion polysémique :

L'héritage matériel peut consister en des infrastructures sportives, de transport, de logements, etc., qui peuvent être qualifiés plus généralement d'héritage urbain. Mais il peut également concerner des aspects environnementaux (qualité de l'eau), ou encore des innovations industrielles (robots, nouveaux véhicules, etc.).

L'héritage immatériel peut se manifester par une amélioration de la pratique sportive, de l'employabilité de certain·es habitant·es, de l'image et de l'attractivité des territoires hôtes. Il peut également être juridique, organisationnel, touristique, etc

Enfin, l'héritage pour les uns, n'est pas nécessairement un héritage pour les autres : habitant·es et entreprises, élu·es et professionnel·les, Comité International Olympique et monde sportif n'ont pas la même conception de ce qui constitue un héritage. Il varie en fonction des quartiers, des temporalités, et des villes hôtes. Il peut être considéré comme le produit d'interactions entre les différentes parties prenantes qui sont nécessairement *place-based* (Delaplace, 2020) c'est-à-dire situées dans le temps et dans l'espace.

PARIS 2024 : DES JEUX DURABLES, INCLUSIFS ET SOLIDAIRES À PARIS ET EN SEINE-SAINT-DENIS ?

Afin d'analyser et d'évaluer les retombées possibles des Jeux de Paris 2024, quatre enseignant·es chercheur·ses de l'Université Gustave Eiffel ont créé l'Observatoire pour la Recherche sur les Méga-Événements (ORME). Dans une perspective interdisciplinaire, l'objectif d'ORME est de soutenir, d'accompagner et d'évaluer les effets de ce méga-événement dans les territoires hôtes. C'est une plateforme dont l'objectif est de rassembler les recherches sur l'organisation, l'analyse, les impacts des Jeux olympiques de 2024 et d'être un interlocuteur central pour l'accompagnement ainsi que l'évaluation de l'impact et de l'héritage des Jeux. La revue de la littérature réalisée pour la mairie de Paris (Collinet et al., 2018) montre ainsi toute la complexité de l'évaluation de cet héritage.

A moins de 300 jours des JOP de Paris 2024, quel(s) héritage(s) peut-on attendre des JOP ? Les enjeux divergent selon les spécificités des territoires hôtes. Ils seront différents pour Paris, la Seine-Saint-Denis, ou encore Marseille ou Teahupo'o. Trois dimensions de cet héritage seront ici questionnées, un héritage en termes d'image, un héritage économique et un héritage sportif.

L'HÉRITAGE EN TERMES D'IMAGE : UNE NÉCESSAIRE TERRITORIALISATION

D'après l'intervention de **Marie Delaplace**, professeure d'aménagement urbainisme, Lab'Urba, École d'Urbanisme de Paris, Université Gustave Eiffel.

IMAGES DES TERRITOIRES, IMAGES DES JOP

Si on définit l'image d'un territoire comme la représentation de ce territoire par des individus ou groupe d'individus, cette image peut être très différente selon le type d'acteur·rices considéré·es (habitant·es, touristes domestiques, touristes internationaux, autres types de présent·es, téléspectateur·rices, etc.). L'image que s'en font les un·es, n'est pas celle que s'en font les autres, et la population n'a pas la même image du territoire dans lequel elle vit que les touristes ou les acteur·rices qui ont la charge de sa promotion. L'image est ainsi toujours une vue partielle, biaisée de la réalité. De surcroît, cette image peut évoluer suite à un événement exogène positif (film s'y déroulant, construction d'une nouvelle infrastructure de transport, etc.) ou négatif (attentat, accident, désastre écologique,

Les nuages de mots tirés de ces enquêtes montrent des images très différentes de la Seine-Saint-Denis et de Paris, avec une image assez négative de la Seine-Saint-Denis, même si des points positifs tels que « potentialité », « solidarité » et « diversité » ressortent. De surcroît, si l'on se concentre sur l'image que renvoie chaque département, on constate que plus de 80 % des habitant-es de Seine Saint-Denis enquêté-es considèrent que leur département a une image négative ou très négative tandis qu'un peu moins de 80 % des habitant-es de Paris considèrent que leur département a une image positive ou très positive !

L'IMAGE DE PARIS AUPRÈS DES TOURISTES



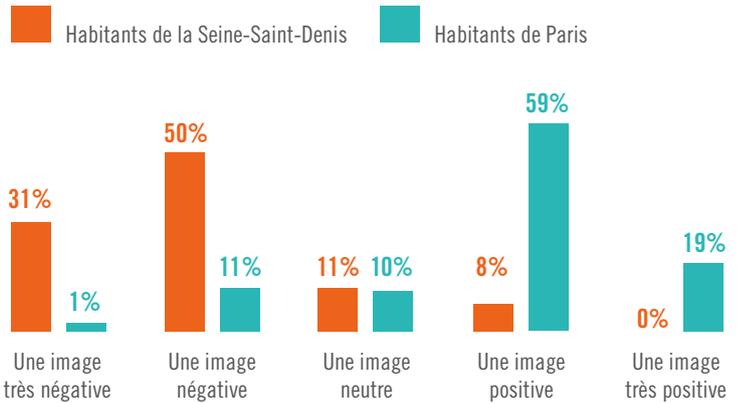
Sources : Delaplace, Gignon (Enquête Online habitants, 2020)
Gignon, Delaplace, Pimenta, 2022 (Enquêtes Touristes, 2019)

Les enjeux des JOP en termes d'image pour ces deux territoires sont donc très différents : les effets d'image jouent peu pour des villes déjà reconnues à l'échelle locale et internationale.

Ainsi pour la Seine-Saint-Denis, respectivement 25,7 % et 16,9 % des francilien-nes considèrent que les JOP vont légèrement et fortement améliorer l'image qu'ils ont de ce département, tandis qu'ils sont uniquement 16,6 % et 8,1 % à considérer que les Jeux amélioreront respectivement légèrement et fortement l'image qu'ils ont de Paris ; 55,5 % estimant par ailleurs que les JOP ne changeraient pas cette image.

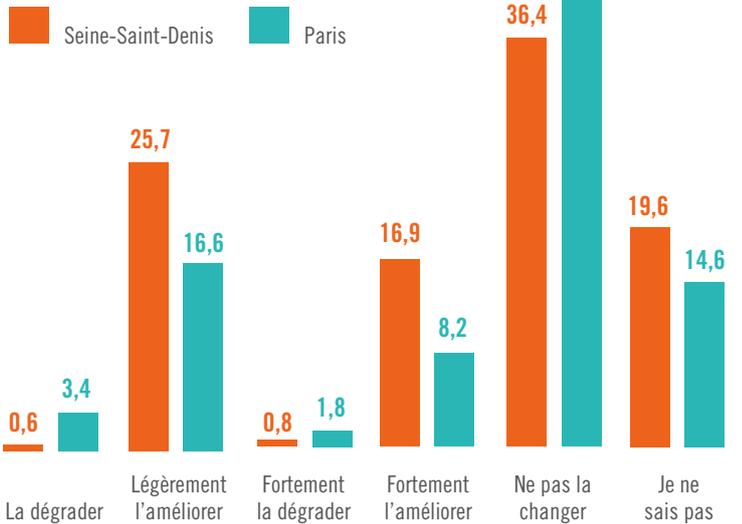
À VOTRE AVIS, QUELLE IMAGE

RENVOIE VOTRE DÉPARTEMENT ? Source : Enquête online auprès des franciliens, 2020



EN TANT QUE FRANCILIEN, QUEL IMPACT LES JOP AURONT ILS SUR L'IMAGE QUE VOUS AVEZ DE CHACUN DES DÉPARTEMENTS ?

Source : Enquête online auprès des franciliens, 2020



Mais l'enquête met également en évidence que près de 48 % des francilien-nes se rendront en Seine-Saint-Denis pendant les Jeux, alors qu'ils ne sont que 38,5 % à déclarer se rendre à Paris. Il y a donc une réelle opportunité pour la Seine-Saint-Denis de changer son image auprès des franciliens au moment des JOP.

Les possibles changements d'image associés aux JOP dépendent cependant de nombreux éléments associés au bon déroulement de ces Jeux : conjoncture internationale et nationale, pays qui participeront aux Jeux, niveau des coûts, sécurité, participation possible des habitant-es des territoires hôtes aux JOP (billetterie), climat social, etc.). Or force est de constater qu'à moins de 150 jours du début des Jeux de Paris 2024, de nombreuses incertitudes subsistent.

RÉFÉRENCES

- ◆ Augustin, J.-P., 2009. Les Jeux Olympiques, l'événement spatial par excellence, *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 86, n°3, p 303-311.
- ◆ Beucher, 2009. Londres 2012, événement phare ou projet de ville durable ? *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 86, n°3, L'événementiel et les villes touristiques, p 312-323.
- ◆ Cashman, R., 2002. 'What is "Olympic legacy"?' In *The Legacy of the Olympic Games 1984-2000*, edited by M. Moragas et al. Lausanne: International Olympic Committee.
- ◆ Chappelet, J.L., 2012. Mega sporting event legacies : a multifaceted concept. *Papeles de Europa*, n°25, p 76-86.
- ◆ CORHE, 2007. Atlanta's Olympic Legacy, Background Paper.
- ◆ Collinet C., Delaplace M., Kontos M., L'Horty Y., Schut P-O., 2018, Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, Revue de littérature scientifique pour la mairie de Paris.
- ◆ Delaplace M., 2020. The relationship between Olympic Games and tourism : why such heterogeneity ? Towards a place-based approach, in Delaplace M. and Schut P-O. "Hosting the Olympic Games : Uncertainty, debates and controversy", Routledge.
- ◆ Gallarza, M. G., I. G., Saura and H. C. Garcia, 2002. Destination image: Towards a conceptual framework. *Annals of Tourism Research*, 29 (1), p 56-78.
- ◆ Gignon A., Delaplace M. et Pimenta F., 2022. Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et images de Paris, Résultats de deux enquêtes ex-ante auprès des touristes et des Franciliens, revue *Via Tourism*.
- ◆ Gold & Gold, 2007. *Olympic Cities. City Agendas, Planning, and the World's Games, 1896 – 2016*.
- ◆ Kaplanidou, K., 2009. Relationships among Behavioral Intentions, Cognitive Event and Destination Images among Different Geographic Regions of Olympic Games Spectators. *Journal of Sport & Tourism*, 14, p 249-272.
- ◆ Khomsi, M.R., 2015. Le rôle des grands événements dans le développement touristique d'une destination métropolitaine : cas de la ville de Montréal 1960-1992, Thèse soutenue à l'Université du Québec à Montréal.
- ◆ Marais, M., Arnaud, C., 2013. Le rôle structurant et légitimant du méga événement sportif au cœur du processus stratégique territorial métropolitain, La course à l'obtention des Jeux Olympiques 2012, colloque de l'AIMS.
- ◆ Pappas, N., 2014. Hosting mega events: Londoners' support of the 2012 Olympics, *Journal of Hospitality and Tourism Management*, 21, p 10-17.
- ◆ Poynter, G., 2012. The Olympics: East London's Renewal and Legacy, Chapter 31 in *The Palgrave Handbook of Olympic Studies*, p 505-519.
- ◆ Preuss H., 2007. The Conceptualisation and Measurement of Mega Sport Event Legacies, *Journal of Sport & Tourism*, vol. 12, 2007 - Issue 3-4.
- ◆ Rodriguès Malta R., 1999. Villes d'Espagne en régénération urbaine. Les exemples de Barcelone, Bilbao et Madrid/Spanish cities undergoing urban regeneration. The examples of Barcelona, Bilbao and Madrid, *Annales de géographie*, n° 608, p 397-419.
- ◆ Rose, A. K. and Spiegel, M. M., 2011. The Olympic effect, *The Economic Journal*, vol. 121, n° 553, p 652-677.
- ◆ Roux, H., 2022. Le patrimoine industriel, nouvel outil de promotion olympique ? Une analyse comparative », n°22, *Via [En ligne]*.

L'HÉRITAGE ÉCONOMIQUE DES JEUX DE PARIS 2024 : NE PAS SURESTIMER LES EFFETS SUR L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI

D'après l'intervention de **Yannick L'Horty**,
professeur d'économie, ERUDITE et TEPP, Université
Gustave Eiffel

La dimension économique de l'héritage et tout particulièrement la question des effets des JOP sur l'emploi sont au centre des débats sur les effets des Jeux olympiques. Cette question recouvre des enjeux accentués dans le contexte de la Seine-Saint-Denis, caractérisé par un niveau élevé de chômage, des difficultés d'accès à l'emploi des jeunes et un fort taux d'emploi précaire. Dans ce territoire encore largement défavorisé, l'annonce des JOP a été accueillie comme une promesse d'amélioration de la situation d'emploi et de reflux du chômage. Cette promesse sera-t-elle tenue ? Que sait-on des effets à attendre sur l'emploi et le développement économique du territoire ?

DES EFFETS POTENTIELS DE GRANDE AMPLEUR

Les méga-événements tels que Paris 2024 sont souvent présentés comme des chocs positifs pour l'activité économique dans les villes hôtes, qui hébergent pendant plusieurs semaines les athlètes, mais aussi les journalistes, les bénévoles et les spectateur-rices. La magnitude de l'effet est potentiellement importante, si l'on en juge par exemple par les données clés diffusées par l'Office du tourisme de Paris : entre le 26 juillet et le 11 août 2024, pendant 17 jours, la compétition va réunir 206 nations, 28 sports olympiques et 4 sports additionnels, avec 339 épreuves, 10 500 athlètes, 31 500 bénévoles, 26 000 journalistes accrédités (JO et JP) et environ 8 000 journalistes non accrédités. Du 28 août au 8 septembre, les Jeux paralympiques 2024 vont quant à eux, pendant 12 jours, réunir 175 nations, 22 sports paralympiques, 540 épreuves, 4 500 athlètes et 13 000 bénévoles. On dénombre un potentiel de 15,1 millions de visiteurs passant au moins 1 nuitée pendant les JOP, auxquels vont s'ajouter des excursionnistes francilien-nes, soit 3,3 millions de visiteurs avec billets (22 %) et 11,8 millions de visiteurs sans billets (78 %). Les retombées économiques attendues directement sont de 3,2 milliards d'euros de dépenses hors billetterie, dont 42 % émaneraient des visiteurs étrangers.

Ces données ont un caractère purement comptable. Pour aller plus loin, il importe de mesurer l'effet causal des Jeux olympiques sur l'activité économique ou l'emploi, ce qui suppose d'observer la trajectoire de ces variables en l'absence du méga-événement. Pour les spécialistes de l'évaluation d'impact, et notamment James Heckman, dessiner cette trajectoire contrefactuelle est la

principale difficulté de l'évaluation. Mais dans le cas des Jeux de Paris, et plus généralement des méga-événements, trois éléments ont un caractère facilitant. Tout d'abord, les jeux sont bel et bien un événement massif, correspondant à un investissement de près d'une dizaine de milliards d'euros, suffisamment important pour en détecter a priori les effets. Ensuite, les jeux sont localisés dans le temps, concentrés sur quelques semaines entre fin juillet et septembre. Enfin, ils sont localisés dans l'espace, sur des périmètres délimités au sein des villes d'accueil. En tant qu'investissements massifs, concentrés à la fois dans le temps et dans l'espace, les Jeux olympiques semblent faciliter la tâche des évaluateur-rices. Ils fournissent un terrain a priori favorable aux méthodes modernes d'évaluation reposant sur le principe des doubles différences et utilisant la double dimension temporelle et spatiale.

Mais d'autres éléments sont de nature à compliquer la mission d'évaluation. Tout d'abord, celle-ci requiert des données fines, qui sont rarement disponibles dans cette double dimension temporelle et spatiale. Ensuite, les retombées peuvent être spatialement très dispersées, bien au-delà du périmètre d'organisation des jeux : via les droits de retransmission, la localisation des sièges sociaux des entreprises parties prenantes, les parcours des touristes... De plus, l'événement est prévisible et organisé selon un calendrier annoncé plusieurs années à l'avance : les premiers effets peuvent dès lors apparaître des années avant l'événement et se manifester bien au-delà du territoire d'accueil (via des relais d'offre). Enfin, les retombées des JOP sont à la fois matérielles et immatérielles, et cette deuxième dimension est généralement absente de nombreux travaux économiques. Elle est sans doute la plus difficile à appréhender.

LE CONSENSUS DES ÉVALUATIONS : DES EFFETS FAIBLES ET POTENTIELLEMENT NÉGATIFS

S'il existe un très grand nombre d'études autour des effets des méga-événements sur l'emploi, assez peu d'études sont publiées dans les revues internationales les plus exigeantes. Dans ces études, on doit distinguer **les évaluations ex ante**, qui interviennent avant le déroulement du méga-événement et utilisent généralement des modèles théoriques calibrés et **les évaluations ex post** qui accordent une plus large place aux données. Les évaluations ex ante donnent la plupart du temps des effets positifs mais relativement faibles, tandis que les évaluations ex post présentent globalement un profil inverse, avec des effets faibles et le plus souvent négatifs. De façon générale, les évaluations ex post ne mobilisent pas un ensemble d'hypothèses aussi considérables que celles des évaluations ex ante. Elles disposent ainsi d'un degré de fiabilité sans doute supérieur. Mais elles nécessitent de mobiliser des observations qui ne peuvent être produites par définition qu'après l'évènement, ce qui suppose des délais de production souvent très longs.

Selon le survol de référence des évaluations ex ante de Massiani (2018), il importe de distinguer trois classes de méthode :

- > L'Analyse coût-avantage (ACA) consiste à combiner une mesure directe des coûts des jeux avec une mesure plus ou moins directe des gains (billetterie, tourisme, image, sponsoring, ...).
- > Les méthodes input-output (MIO) évaluent des bénéfices indirects à l'aide d'un tableau entrées-sorties reproduisant les relations productives entre les différentes branches de l'économie (exemple : la fréquentation touristique a des effets sur la branche Hôtels-Cafés-Restaurants qui a des effets induits sur l'agriculture).
- > Les modèles d'Équilibre Général Calculable (EGC) prennent en compte aussi les effets macroéconomiques sur la formation des salaires, sur l'emploi, sur l'équilibre extérieur etc. Les travaux existants utilisent surtout l'ACA et les MIO, qui sont les méthodes les moins complètes. Ils se caractérisent globalement par leur grande fragilité car les résultats dépendent d'un grand nombre d'hypothèses pas toujours justifiées et ils produisent des résultats très variés, voire incertains. Même les travaux les plus solides, qui utilisent l'approche EGC la plus complète (il existe 15 références) conduisent à des effets très variés d'une étude à l'autre, avec des multiplicateurs qui vont de -0,5 à +3,26 (un euro de dépense publique ou privée augmente au mieux le PIB de 3,26 euros).

Dans le cas des JOP de Paris 2024, une seule évaluation ex ante a été réalisée (CDES, 2017). Il s'agit du travail du CDES de Limoges qui conclut à un impact économique global compris entre 5,3 à 10,7 milliards d'euros conduisant à une création nette d'emplois comprise entre 119 000 et 247 000 emplois. Ces chiffres sont obtenus à l'aide d'un modèle macroéconomique d'inspiration keynésienne qui s'apparente à la troisième catégorie d'outils.

Une illustration supplémentaire du degré d'incertitude élevé qui ressort de ces travaux d'évaluation ex ante est donné par les études qui portent sur le coût budgétaire des JOP et qui font apparaître que le coût prévu ex ante est généralement très inférieur au coût réalisé ex post. Andreff (2014) rationalise cet état de fait en évoquant le mécanisme initial d'enchère qui donne une prime au projet d'évènement le moins coûteux budgétairement et explique par la suite les dépassements de coûts, à l'origine d'une véritable malédiction du vainqueur (winner curse). Cette incertitude sur les coûts des méga-événements ajoute à la difficulté et aux incertitudes des évaluations.

S'agissant des évaluations ex post, une synthèse de référence est celle de Baade et Matheson (2016). Sa conclusion est que « dans la plupart des cas, les Jeux olympiques sont une proposition déficitaire pour les villes hôtes ; ils n'entraînent des bénéfices nets positifs que dans des circonstances très spécifiques et inhabituelles. En outre, la balance coût-bénéfice est moins bonne pour les villes des pays en développement que pour celles des pays industrialisés. En conclusion, nous nous demandons pourquoi ce qui semble être une décision d'investissement de plus en plus médiocre de la part des villes continue de susciter un intérêt important de la part des candidats et si des changements dans le processus de candidature du Comité international olympique (CIO) permettront d'améliorer les résultats pour les hôtes potentiels. »

Beaucoup d'évaluations ex post conduisent à des résultats divergents, y compris pour un même évènement. Pour les JO d'Atlanta de 1996, les effets forts trouvés par Hotchkiss, Moore et Zobay (2003) ont été discutés et finalement annulés pour Feddersen et Maening (2013). La conclusion est la même pour d'autres méga-événements sportifs. Par exemple, Baade et Matheson (2004) ont montré que la coupe du monde de football organisée aux États-Unis en 1994 était allée de pair avec une baisse de l'activité économique dans 9 des 13 villes hôtes. Hagn et Maennig, W. (2008) ont montré que la coupe du monde de football hébergée par l'Allemagne en 1974 n'a pas produit d'effet sur l'emploi. Rose et Spiegel (2011) montrent qu'il existe une association étroite entre le fait d'organiser les JO et de voir ses exportations augmentées, mais que cet effet est retrouvé pour toutes les villes candidates :

c'est le simple fait d'être candidat qui détermine l'effet olympique, qui consiste seulement en un signal d'ouverture internationale envoyé par les villes candidates. L'effet négatif pour les pays en voie de développement est confirmé par les études les plus récentes (Lin et Lu, 2018).

Sur les données françaises, l'un des rares exemples d'évaluation d'impact ex post d'un grand événement est donné par le travail réalisé par Brodaty (2015) qui porte sur deux événements culturels : Lille 2004 Capitale Européenne de la Culture et les annulations des festivals d'Avignon et d'Aix-en-Provence en juillet 2003 en raison de la grève des intermittent-es du spectacle. Les résultats de l'évaluation montrent que Lille 2004 CEC a eu un impact globalement positif de 2004 à 2006 dans le Nord-Pas-de-Calais. La manifestation aurait induit 9 % d'offres d'emplois supplémentaires en 2005 et 2006, et 7 % de créations d'entreprises supplémentaires en 2005 et 2006. Aucun impact sur le nombre de demandeur-ses d'emploi, sur les salaires et les heures travaillées n'a été détecté. Concernant l'annulation du festival d'Avignon, les résultats mettent en évidence un effet de substitution : la baisse des nuitées françaises a été largement compensée par la hausse des nuitées étrangères à Avignon. Le festival « off » n'ayant pas été annulé, la catastrophe redoutée à l'époque n'a donc pas eu lieu. C'est même l'inverse qui s'est produit au niveau du Vaucluse puisque les nuitées étrangères ont augmenté hors Avignon. Résultat qui pourrait s'expliquer par un report hors Avignon des séjours de ceux qui auraient assisté au festival et les fruits des efforts de promotion des collectivités locales qui pourraient avoir bénéficié à l'ensemble du département.

Au total, **le consensus de la littérature en matière d'évaluation des effets des Jeux olympiques, qu'il s'agisse des approches ex ante ou ex post, semble plaider pour ne pas exagérer les effets à attendre sur l'activité économique et sur l'emploi.** Dans ce contexte, les Jeux de Paris de 2024 offrent une opportunité exceptionnelle pour les chercheur-es intéressé-es par ce domaine de renouveler le stock d'évaluations. Dans le cas de l'impact sur la Seine-Saint-Denis, des données fines à la fois dans l'espace et dans le temps sont disponibles à des fins d'évaluation et les méthodes quantitatives les plus récentes de l'évaluation peuvent être mobilisées.

RÉFÉRENCES

- ◆ Andreff W., 2014. « The Winner's Curse in Sports Economics » in Oliver Budzinski, Arne Feddersen. *Contemporary Research in Sports Economics*, 14, Peter Lang, p 177-205.
- ◆ Baade R.A., Matheson V.A., 2004. "The Quest for the Cup: Assessing the Economic Impact of the World Cup", *Regional Studies*, 38, p 343-354.
- ◆ Brodaty T., 2015. « Impact économique d'événements culturels uniques et d'équipements récents », Rapport d'étude pour le Ministère de la Culture.
- ◆ Baade, R. A., & Matheson, V. A., 2016. Going for the gold: The economics of the Olympics. *Journal of Economic Perspectives*, 30 (2), p 201-218.
- ◆ Feddersen, A., & Maennig, W., 2013. Employment Effects of the Olympic Games in Atlanta 1996 Reconsidered. *International Journal of Sport Finance*, 8 (2).
- ◆ Hagn, F., & Maennig, W., 2008. Employment effects of the football World Cup 1974 in Germany. *Labour Economics*, 15 (5), p 1062-1075.
- ◆ Hotchkiss, J., Moore, R. and S. M. Zobay, 2003. "Impact of the 1996 Summer Olympic Games on Employment and Wages in Georgia." *Southern Economic Journal*, 69 (3) p 691-704.
- ◆ Lin, H. W., & Lu, H. F., 2018. A longitudinal assessment on the economic effects of hosting major sporting events. *Applied Economics*, 50 (56), p 6085-6099.
- ◆ Massiani, J., 2018. Assessing the economic impact of mega events using Computable General Equilibrium models: Promises and compromises. *Economic Modelling*, 75, p 1-9.
- ◆ Rose, A. K., & Spiegel, M. M., 2011. The olympic effect. *The Economic Journal*, 121 (553), p 652-677.

L'HÉRITAGE SOCIAL DES JOP DE PARIS 2024 : UN DÉVELOPPEMENT PÉRENNE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ?

D'après les interventions de **Cécile Collinet**, professeure en STAPS, Laboratoire Analyse comparée des pouvoirs, Université Gustave Eiffel et **Pierre-Olaf Schut**, professeur en STAPS, Laboratoire Analyse comparée des pouvoirs, Université Gustave Eiffel

UNE POPULATION PLUS ACTIVE ? LES ENSEIGNEMENTS DES PRÉCÉDENTES OLYMPIADES

L'héritage social des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) a suscité un intérêt relativement récent (Cashman, 2006, Minnaert, 2012, Thomson & al., 2020). Il renvoie à des dimensions plurielles comme le lien social, l'inclusion, l'éducation, la santé, le bien-être... Parmi les points centraux de l'héritage social des JOP, l'augmentation de la pratique physique et sportive de la population du pays hôte est un axe souvent mis en avant. Ainsi par exemple, en 2010 les organisateurs des JOP de Vancouver insistent sur leur intention d'augmenter de 20 % l'activité physique des habitant-es de Colombie britannique (Geneau & al., 2009). Pour Londres en 2012, The New Labour plans for the London 2012 legacy était fondé sur cinq promesses, et la première était « to make the UK a world-leading sporting nation ». L'objectif est aussi clairement affiché pour Paris 2024.

L'organisation de grands-événements sportifs permet-elle d'augmenter la pratique physique et sportive d'un pays ? C'est une question que plusieurs chercheurs-ses se sont posés au sujet des olympiades passées.

Les études de l'impact des Jeux sur la pratique sportive des pays hôtes sont controversées. La revue de littérature de Mahtani & al. (2013) fait état d'un manque de preuves sur le lien entre accueillir les JOP et l'augmentation de la participation à des activités physiques ou sportives (APS). La méta-analyse de Lion & al. (2022), fondée sur 36 articles analysant les liens entre grands événements et pratique sportive, montre que la plupart des études n'ont pas observé d'effet positif de l'accueil de manifestations sportives de haut niveau, ni de la réussite sportive de haut niveau ou du modèle sportif de haut niveau sur la pratique de l'activité physique et sportive dans la population générale. Aucune preuve d'un effet décalé du sport de haut niveau sur la pratique sportive de tous n'a été observée.

Bien plus, un rapport sur les Jeux de Sydney (Bauman & al., 2001) met en évidence le déclin de la pratique sportive dans le pays entre 1997 et 1999 et une stagnation entre 1999 et 2000. 4 % des personnes interrogées dans ce travail ont indiqué qu'elles avaient pratiqué une activité physique et sportive (APS) en lien avec les Jeux. C'est davantage l'intention d'être actif-ve qui augmente plus que la pratique elle-même. D'autres travaux (Coalter, 2004, Veal, 2003) soulignent que l'année suivant l'olympiade, on peut observer une légère augmentation de la participation dans 7 sports olympiques et un déclin dans 9 autres. Cette augmentation différenciée a aussi été observée en France. Ainsi par exemple les licences d'escrime augmentent en moyenne de 19 % l'année suivant chaque olympiade depuis 1996 (IRDS, 2010) ; celles de judo connaissent un rebond de 4,2 % du nombre de licences la saison sportive suivant les JOP (IRDS, 2011). Il semble que de manière générale on observe un élan immédiat à la pratique globale mais une difficulté à maintenir une pratique régulière à long terme en population générale. Selon les Cahiers de l'IRDS (2014), suite à la désignation des JOP de Londres la part des pratiquant-es a augmenté de 7 % entre 2005 et 2012 pour diminuer ensuite 4 % entre 2012 et 2015 soit un gain de 3 %.

Les travaux soulignent ainsi qu'accueillir les JOP n'est pas suffisant pour avoir un héritage durable en termes de pratique sportive et d'impact sur la santé (celle-ci étant étroitement liée à la pratique physique et la diminution de la sédentarité). Ainsi pour les JOP de Londres ont été mises en avant les conditions favorables à l'augmentation de la pratique grâce à l'évènement sportif (Weed & al., 2015).

Il est en effet nécessaire **d'inclure des programmes éducatifs et d'impliquer les communautés concernées**. Les groupes se sentent plus impliqués dans l'évènement quand il est présenté comme une célébration nationale qui dépasse le sport plutôt que par des arguments liés à son utilité pour la santé. De manière générale, l'impact est plus fort sur les sportifs ou les anciens sportifs et sur l'attrait pour le spectacle que pour la pratique. Lors des olympiades précédentes, des programmes spécifiques ont d'ailleurs été développés pour la jeunesse. En Australie, après l'annonce de la victoire de Sydney, a été organisée dès 1993 une course au talent qui a permis de suivre près de 100 000 élèves et d'en sélectionner 1315 pour développer la future élite des Jeux olympiques. Des fonds ont aussi été attribués au sport de masse dans la jeunesse sans que les résultats soient mesurés (Cashman, op.cit.). À Barcelone, un programme « plus de sport à l'école » a été mis en place pour former des enseignants d'éducation physique pour encourager et encadrer la pratique sportive. En outre, un autre programme « Campus olympia programme », qui a été lancé après les Jeux en 1993 pour encourager l'utilisation des aménagements sportifs par les écoles, a permis d'attirer près de 6 500 participant-es (Toohey & Veal, 2007).

Dans le cadre des JOP d'hiver à Vancouver, a été lancé le programme SOGO Active par une organisation non-gouvernementale, ParticipAction, en 2008 en partenariat avec Coca-Cola basé sur le principe d'un accès facilité aux équipements sportifs pour les enfants et les adolescents ainsi que sur la mise en place d'un concours pour devenir un des 1 000 porteurs de torches. L'évaluation de ces mesures (Craig et Bauman, 2014) ne permet pas d'identifier une augmentation de l'activité des jeunes (dans une province déjà très active). Les auteurs préconisent en général un meilleur engagement des politiques publiques et une meilleure synergie entre secteurs publics et privés ainsi que des campagnes médiatiques pour tenter de changer les habitudes de vie, avec des outils d'évaluation attentifs à l'impact sur les populations.

PARIS 2024 : DE NOMBREUX DISPOSITIFS INCITATIFS VISANT À L'ACCROISSEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Les JOP de Paris 2024 ont fait de l'augmentation de la pratique sportive des français-es et notamment des jeunes, le fer de lance de leur politique d'héritage social : « *Lenjeu principal est de développer la place du sport dans le pays. À peu près un Français sur deux aujourd'hui ne fait pas du tout de sport* » (Tony Estanguet, Paris 2024).

Ainsi de nombreuses mesures ont été mises en place :

- > Dans les écoles et les collèges la pratique physique et sportive a été renforcée par les 30 APQ (30 minutes d'activité physique quotidienne), le dispositif « une école un club » ou encore les 2 heures supplémentaires de sport au collège.
- > Pour toute la population, la stratégie Sport-santé (2019-2024) vise à stimuler la pratique, les maisons sport-santé créées dans ce cadre ont pour vocation d'accueillir les personnes les plus fragiles (malades chroniques, personnes âgées...).
- > Au niveau des collectivités et des clubs, de nombreuses initiatives en lien avec les JOP ont vu le jour. Les instruments d'action publique mobilisés sont pluriels : labels (Génération 2024, Terres de Jeux 2024¹), des appels à projets pour distribuer des moyens (Impacts 2024), des campagnes médiatiques (comme celle pour faire bouger les adolescent-es).

QUEL EST L'IMPACT DE CES DIFFÉRENTES MESURES ?

Les données évaluatives manquent encore. Les mesures relèvent parfois plus de la stratégie de communication que d'une transformation des pratiques. Prenons l'exemple du label génération 2024. Il a été lancé à la rentrée scolaire 2017, porté par les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Agriculture, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en s'inspirant du programme Inspire (Londres, 2012). Accordée pour 3 ans sur dossier à partir des actions menées et à venir, la labellisation vise 20 % d'établissements labellisés. Le label a souvent récompensé des initiatives existantes d'établissements déjà investis dans des projets sportifs. Son pouvoir incitateur reste faible notamment parce qu'il dépend de la perception que les acteur-rices ont de la qualité du label mais aussi de sa fonction élective (le fait qu'il soit sélectif et récompense les meilleurs). Or celle-ci semble relativement faible pour les nombreux acteur-rices concerné-es, notamment les enseignant-es d'EPS. Par ailleurs, l'utilisation du sport comme moyen de valorisation de l'établissement est surtout valable dans les établissements plus difficiles et ceux qui ne bénéficient pas déjà d'une bonne image ou d'autres projets valorisants. Enfin, il présente de nombreuses faiblesses, notamment le manque de moyens, un investissement et des actions fondés sur le volontariat et le bénévolat ainsi que le réseau personnel des acteur-rices concerné-es, générant une forte déception sur les aides et les possibilités réelles que procure le label.

Ainsi, de nombreuses questions restent en suspens. La juxtaposition et l'accumulation des dispositifs tous azimuts n'est pas toujours favorable à leur coordination et à leur efficacité. Les dispositifs viennent, de surcroît, souvent renforcer des situations d'engagement dans la pratique sportive bien avancées - notamment pour les collectivités territoriales ayant reçu le label Terre de Jeux 2024 - ils peuvent ainsi renforcer les inégalités entre les territoires. Il peut arriver aussi que certaines mesures soient prises dans le cadre de la politique sportive liée à Paris 2024, sans prendre en compte l'existant, et générer ainsi des tensions. C'est le cas, par exemple, des dispositifs de renforcement de l'activité physique et sportive dans les établissements scolaires qui ignorent les acteur-rices et les disciplines déjà en charge de l'enseigner (l'EPS et l'association sportive notamment). Par ailleurs, la pérennité des dispositifs après les Jeux reste posée car les modifications des pratiques et des comportements à l'égard du sport prennent du temps. Augmenter la pratique physique et sportive est un objectif complexe qui implique une action sur les

1. Les labels récompensent l'investissement dans le projet Paris 2024 ; génération 2024 est destiné aux établissements scolaires et Terre des jeux aux collectivités territoriales et au mouvement sportif (fédération, et organes déconcentrés).

modes de vie, d'une part, mais aussi sur les environnements susceptibles d'accueillir le public, d'autre part, à l'heure où les budgets de l'État alloués au sport sont prévus à la baisse pour 2025 et 2026.

LA COMPENSATION D'UN DÉFICIT D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES : UNE VOLONTÉ ANCIENNE

La Seine-Saint-Denis est marquée par un déficit d'infrastructures sportives. A l'échelle de la région Île-de-France (Paris mis à part du fait d'une problématique foncière particulière), le département a environ un tiers d'équipements en moins que ses voisins de la petite couronne, et deux fois moins que la Seine-et-Marne ou les Yvelines, plus périphériques (*tableau ci-dessous*). Ce constat est ancien (Lessard & Schut, 2016) et il constitue un frein structurant au développement de la pratique sportive sur le territoire. La Seine-Saint-Denis a déjà fait l'objet d'un plan de rattrapage des équipements sportifs financé en partie par l'État (15 millions d'euros) en 2011. Ce plan prévoyait 75 opérations de rénovation ou d'amélioration sur l'ensemble du département pour un montant total de 72 millions d'euros. La majorité des opérations concernaient la couverture de cours de tennis (22 opérations) ou la transformation de pelouses en herbe en terrain synthétique (30 opérations). La mise en œuvre du plan de rattrapage était prévue sur une durée de cinq ans. Si le gain est certain pour le confort des usager·ères, l'augmentation de la capacité d'accueil est très relative.

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR 1 000 HABITANT·E·S DANS LES DÉPARTEMENTS D'ÎLE-DE-FRANCE

Essonne.....	3,27
Hauts-de-Seine.....	2,15
Paris.....	1,40
Seine-et-Marne.....	3,23
Seine-Saint-Denis.....	1,59
Val-de-Marne.....	2,03
Val-d'Oise.....	3,05
Yvelines.....	3,26

(source : Recensement des équipements sportifs)

Quatre ans plus tard, le regard du politique s'est orienté vers l'enjeu du savoir-nager. Les piscines, oubliées du plan de rattrapage, constituent la nouvelle priorité. Le Conseil départemental vote en 2015 un Plan piscines de 40 millions d'euros² pour rénover les équipements vieillissants et créer trois nouveaux établissements. Mais le constat reste inquiétant : en 2022, un·e élève sur deux arrive encore au collège sans savoir nager. Un second Plan piscines est alors voté par le Conseil départemental, prévoyant 35 millions d'euros supplémentaires.

Si les infrastructures sont structurantes dans le développement du sport, il est important de considérer que les politiques sportives sont, en grande partie, mises en œuvre par les clubs sportifs. En dépit des constats inquiétants au niveau des piscines, il apparaît que la dynamique associative fonctionne bien dans le département. En effet, le nombre de licencié·es de la Fédération Française de Natation, rapporté à la population du département, est inférieur de seulement 9 % à la moyenne nationale³. Aussi, si la dynamique associative fonctionne malgré la pénurie d'infrastructures, il faut chercher d'autres pistes d'explications. Au-delà des freins structurants liés aux équipements, il y a probablement des freins socioculturels liés à un manque d'appétence pour les activités aquatiques chez une frange de la population. Les causes peuvent être nombreuses : des parents qui ne savent pas nager qui ne veulent pas risquer d'aller à la piscine avec leurs enfants, un rapport au corps qui créent des situations compliquées dans les centres aquatiques, etc.

L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à Paris et, de manière plus concrète, en Seine-Saint-Denis, constitue une opportunité pour prolonger l'effort d'équipement des communes du département. Il y a un double enjeu : d'une part la stratégie héritage cible particulièrement le développement de la pratique sportive et en particulier celle des jeunes – la Seine-Saint-Denis est le département métropolitain ayant la moyenne d'âge la plus jeune – ; d'autre part, les athlètes logés au village olympique ont besoin de sites d'entraînement à proximité. Aussi, dans ce contexte, il apparaît souhaitable sinon nécessaire de poursuivre l'effort de développement des équipements sportifs du département.

2. Les moyens du département se conjuguent avec les soutiens des autres financeurs. Ainsi, le premier plan piscines a engagé une dépense de 105 millions d'euros.

3. 6387 licenciés en Seine-Saint-Denis en 2021, soit 3,9 licenciés pour 1000 habitants contre 4,2 pour la France.

L'organisation des Jeux est séparée entre deux structures : la SOLIDEO en charge des constructions pérennes et le comité d'organisation Paris 2024 en charge des infrastructures temporaires. La SOLIDEO a notamment la responsabilité de la construction du centre aquatique olympique en cours de réalisation à proximité du Stade de France. Cet équipement de grande envergure s'ajoutera à la dotation en piscine du département. Pour les besoins de l'événement, le comité d'organisation est contraint d'aménager des bassins provisoires du fait de la multiplicité des épreuves en piscine et des besoins d'entraînement des athlètes entre les compétitions. Très tôt, Paris 2024 a annoncé que les bassins seraient légués aux communes du département pour augmenter leur dotation. Ce leg est un apport certain mais il reste à la charge des collectivités locales, la disponibilité foncière, les aménagements et la construction des vestiaires, sanitaires, bureaux et locaux techniques nécessaires au fonctionnement de l'équipement. Il est prévu que quatre piscines soient ainsi mises en service dans le département après les Jeux. L'appel à manifestation d'intérêt lancé en décembre 2020 n'a révélé que trois collectivités volontaires : Sevran, Pierrefitte-sur-Seine et Bagnolet. Pour d'autres, comme Montfermeil, qui ne dispose d'aucun bassin de natation, la volonté est là, mais l'ensemble de l'opération de construction et les charges d'entretien pendant la durée de vie de l'équipement constituent un frein.

Au-delà des équipements aquatiques, plusieurs gymnases et complexes sportifs sont également rénovés en prévision de leur usage de site d'entraînement pendant la période des Jeux. Compte tenu de la localisation du village olympique, ils concernent principalement les communes de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine mais touchent aussi Aubervilliers. Ces travaux sont principalement à la charge des communes avec le soutien de la SOLIDEO.

A travers l'ensemble de ces opérations, il ressort une priorité : celle de mettre en œuvre le projet olympique. De manière secondaire, il y a une sincère volonté de mettre à profit l'événement pour les habitants de Seine-Saint-Denis. Les collectivités locales essaient de se saisir de cette opportunité pour mener un effort supplémentaire en faveur de leur dotation en équipements sportifs. Mais il s'agit bien d'un effort financier, car les collectivités doivent co-financer les travaux réalisés à l'occasion des Jeux et ceux liés à la gestion de l'héritage, notamment les quatre centres aquatiques.

Le comité d'organisation s'appuie principalement sur des financements privés ; les bassins de natation sont donc un véritable gain pour les acteurs publics. La SOLIDEO, quant à elle, est largement soutenue par des fonds publics et notamment les collectivités territoriales concernées par les opérations. Les fonds privés de la SOLIDEO sont principalement liés à des partenariats publics-privés qui ne constituent pas, en eux-mêmes, un gain particulier qui serait la conséquence de l'organisation des Jeux. **Aussi, il est difficile d'identifier aujourd'hui l'apport des jeux, notamment en termes de soutien financier pour les équipements sportifs de Seine-Saint-Denis. En revanche, il est certain qu'ils ont contribué à focaliser l'attention sur les infrastructures et dynamiser les constructions et rénovations. Mais peut-être s'agit-il d'un effet de substitution réalisé au détriment d'un autre secteur...**

Enfin, il ne faut pas oublier l'objectif final : l'augmentation de la pratique sportive. Si l'existence d'infrastructures est essentielle, elle doit s'articuler à une dynamique au niveau de l'offre de services, qui dépend en grande partie des associations sportives, mais aussi des établissements scolaires (éducation physique et sportive) et des collectivités (écoles municipales des sports). Il y a donc là un environnement multifactoriel qui est de plus perturbé par la crise sanitaire. Aussi, aujourd'hui, il est important de mesurer les effets des transformations du paysage sportif de Seine-Saint-Denis mais ce travail nécessite des outils d'évaluation spécifiques avec des méthodologies adéquates pour rendre compte des véritables effets sur la pratique sportive de cette multitude d'opérations et leur pérennité dans le temps.

RÉFÉRENCES

- ◆ Bauman, A., Ford, I., & Armstrong, T., 2001. Trends in Population Levels of Reported Physical Activity in Australia, 1997, 1999 and 2000. Canberra: Australian Sports Commission.
- ◆ Cashman R., 2006. The Bitter-Sweet Awakening: The Legacy of the Sydney 2000 Olympic Games, Walla Walla Press, Sydney.
- ◆ Coalter, F., 2004. Future sports or future challenges to sport? Driving up participation: The challenge for sport, p 77-84.
- ◆ Craig, C. L., & Bauman, A. E., 2014. The impact of the Vancouver Winter Olympics on population level physical activity and sport participation among Canadian children and adolescents: population-based study. International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity, 11 (1), p 107.
- ◆ Geneau, R., Fraser, G., & Legowski, B., 2009. Mobilizing intersectoral action to promote health: The case of ActNowBC in British Columbia, Canada.

Public Health Agency of Canada.

- ◆ Lessard, C. & Schut, P.-O., 2016. Les politiques publiques d'équipements sportifs vues à travers quatre villes françaises de 1960 à nos jours. *Loisir & société/Leisure and society*, 39/1, p 61-86.
 - ◆ Mahtani, K. R., Protheroe, J., Slight, S. P., Demarzo, M. M. P., Blakeman, T., Barton, C. A., ... & Roberts, N., 2013. Can the London 2012 Olympics 'inspire a generation' to do more physical or sporting activities? An overview of systematic reviews. *BMJ open*, 3 (1), e002058.
 - ◆ Minnaert, L., 2012. An Olympic legacy for all ? The non-infrastructure outcomes of the Olympic Games for socially excluded groups (Atlanta 1996–Beijing 2008). *Tourism Management*, 33, p 361–370.
 - ◆ Thomson, A., & al., 2020. A systematic quantitative literature review of empirical research on large-scale sport events' social legacies. *Leisure Studies*, 39 (6), p 859-876.
 - ◆ Toohey, K., & Veal, A. J., 2007. The Olympic Games: A social science perspective. ABI.Cashman, R 2006 *The Bittersweet Awakening: the Legacy of the Sydney 2000 Olympic Games*. Australia: Walla Walla Press.
- Veal, A. J., 2003. Tracking change: Leisure participation and policy in Australia, 1985–2002. *Annals of leisure research*, 6 (3), p 345-277.
- ◆ Weed, M., Coren, E., Fiore, J., Wellard, I., Chatziefstathiou, D., Mansfield, L., Dowse, S., 2015. The Olympic Games and raising sport participation: a systematic review of evidence and an interrogation of policy for a demonstration effect. *European Sport Management Quarterly* 15, p 195–226.

Les
Après-midi
de Profession Banlieue

QUEL HÉRITAGE
DE L'ACCUEIL
DES JEUX
OLYMPIQUES
& PARALYMPIQUES
EN SEINE-SAINT-DENIS ?

AVEC LE SOUTIEN DE

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
La Banque des territoires
La Préfecture d'Île-de-France
L'Agence régionale de santé d'Île-de-France
La Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT)
La Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
La Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis
Les villes et établissements publics territoriaux (EPT) de la
Seine-Saint-Denis

PROFESSION
BANLIEUE

PROFESSION BANLIEUE

15, rue Catulienne
93200 Saint-Denis
Tél.: 01 48 09 26 36
contact@professionbanlieue.org
www.professionbanlieue.org

Directeur de publication :
Vincent Havage
Chargée de mission :
Alexandra Grintchi
Mise en page : David Faure
Décembre 2023